

**Tarif des taxes**

<b>Fourniture d'eau potable</b>		
Taxe de raccordement : par bâtiment .....	Fr.	1'000.00
Taxe annuelle de fourniture : par installation :		
1 Robinet de ménage, batterie évier .....	Fr.	28.60
2 Machine à laver la vaisselle .....	Fr.	14.30
3 Douche .....	Fr.	14.30
4 Baignoire, jacuzzi .....	Fr.	22.00
5 Lavabo .....	Fr.	14.30
6 WC, urinoir .....	Fr.	14.30
7 Bidet .....	Fr.	14.30
8 Robinet supplémentaire (p.ex. garage, buanderie) .....	Fr.	14.30
9 Machine à laver le linge .....	Fr.	14.30
10 Robinet d'arrosage extérieur .....	Fr.	14.30
11 Fontaine privée / abreuvoir .....	Fr.	14.30
12 Piscine : par m <sup>3</sup> : .....	Fr.	3.30
Taxe annuelle de fourniture maximum : .....	Fr.	990.00
Taxe forfaitaire annuelle en cas d'exemption : .....	Fr.	11.00

<b>Evacuation et traitement des eaux usées</b>		
Taxe de raccordement : par bâtiment : .....	Fr.	1'500.00
Taxe annuelle (sont exonérées les positions 10 à 12 du relevé des installations) : .....	2,05 x la	taxe de fourniture
Taxe forfaitaire annuelle en cas d'exemption : .....	Fr.	11.00

<b>Elimination et traitement des déchets</b>		
<u>Bâtiments d'habitation :</u>		
Taxe annuelle de base : .....	Par logement : .....	Fr. 159.50
Taxe annuelle proportionnelle : .....	Par pièce du logement : .....	Fr. 11.00
	Mais au maximum : .....	Fr. 203.50
Les résidences secondaires bénéficient d'un abattement de 15%		
<u>Hôtels, cafés, restaurants, bars, dancings, tea-rooms, buvettes :</u>		
Taxe annuelle de base : .....	Par commerce : .....	Fr. 440.00
Taxe annuelle proportionnelle : .....	Par lit selon déclaration.....	Fr. 5.50
	Par place assise sel. déclaration : .....	Fr. 1.10
	Mais au maximum : .....	Fr. 770.00
<u>Boucheries, boulangeries, commerces d'alimentation, zoo :</u>		
Taxe annuelle de base : .....	Par commerce : .....	Fr. 440.00
Taxe annuelle proportionnelle : .....	Par m <sup>2</sup> de surface commerciale : .....	Fr. 2.20
	Mais au maximum : .....	Fr. 770.00
<u>Autres commerces, kiosques, artisans, coiffeurs, bureaux, fiduciaires, agences immobilières et autres, professions médicales, banques, magasin de sport, remontées mécaniques, etc. :</u>		
Taxe annuelle de base : .....	Par commerce : .....	Fr. 165.00
Taxe annuelle proportionnelle : .....	Par m <sup>2</sup> de surface commerciale : .....	Fr. 1.10
	Mais au maximum : .....	Fr. 440.00
<u>Foyers, homes, pensionnats :</u>		
Taxe annuelle de base : .....	Par établissement : .....	Fr. 440.00
Taxe annuelle proportionnelle : .....	Par place (capacité résidents) : ..	Fr. 11.00
	Mais au maximum : .....	Fr. 770.00
<u>Colonies, chalets pour clubs :</u>		
Taxe annuelle de base : .....	Par établissement : .....	Fr. 220.00
Taxe annuelle proportionnelle : .....	Par lit : .....	Fr. 5.50
	Mais au maximum : .....	Fr. 440.00
Taxe forfaitaire annuelle en cas d'exemption : .....	Fr.	11.00

Les taxes sont majorées de la TVA au taux en vigueur.  
 Le conseil communal est compétent pour décider de l'attribution par analogie à l'une ou l'autre des catégories.  
 Les taxes de déchetterie font l'objet d'un règlement et d'un tarif séparé.